

C0267**2 JOURS****ACCESSION, BAIL RÉEL SOLIDAIRE, VENTE HLM ET COPROPRIÉTÉS ACCESSION****EASP**
ÉCOLE DE L'ACCESSION
SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

PRÉPARER LA MISE EN COPROPRIÉTÉ D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

ENJEUX

Les politiques de vente ou d'achat de patrimoine conduisent à créer des copropriétés à partir d'ensembles immobiliers existants ou à être partie prenante à la création de copropriétés neuves. Dans les deux cas, il en résulte un positionnement nouveau pour le bailleur : celui de créateur de copropriétés, avec les responsabilités associées.

PUBLIC

Responsable de l'activité accession.
Directeur du développement. Responsable des ventes. Chargé d'opérations. Juriste.
Responsable foncier.

OBJECTIFS

- › identifier les fondamentaux du statut de la copropriété par rapport aux autres modes de division
- › repérer les options disponibles et leurs contraintes respectives
- › piloter les prestataires chargés de la réalisation des actes
- › faciliter le bon démarrage des structures de gestion mises en place
- › identifier les impacts du passage en copropriété d'ensembles immobiliers par la vente Hlm.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

La formation fera alterner apports techniques et méthodologiques, cas pratiques et échanges avec les participants.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Lætitia CHICHOUX, Consultante-formatrice en accession sociale et vente Hlm.

DATES CLASSE VIRTUELLE

6 et 7 mars 2025
3 et 4 juillet 2025
8 et 9 décembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Les différents modes de division d'un ensemble immobilier**
 - › diviser ou non le terrain (en surface ou en volumes)
 - › mettre en place un BRS dans le neuf ou dans l'ancien
- **Créer une copropriété : rappel des fondamentaux**
 - › lots, parties communes et privatives, acteurs, processus de décision, budget et comptabilité
- **Les organisations alternatives à la copropriété**
 - › la division du sol en surfaces et en volumes
 - › créer une ASL ou une AFUL, créer une Union de syndicats, insérer une copropriété dans une structure alternative
- **Les gestionnaires de la copropriété, de l'ASL ou de l'AFUL**
 - › le syndic ou président provisoire
 - › syndic interne, externe mutualisé : atouts et contraintes
 - › le bailleur-syndic
- **Analyse des conséquences du passage en copropriété, en lotissement ou en division en volumes**
 - › aspects comptables et financiers, politique patrimoniale
 - › traitement des réclamations
 - › les travaux, l'incidence des charges de copropriété dans les charges locatives
- **Préparer et conduire le passage en copropriété**
 - › superviser le travail du géomètre et du notaire, vérifier la conformité du projet d'actes
 - › les clauses indispensables à ne pas manquer, analyse des conséquences d'une copropriété mal découpée
- **Préparer et conduire la mise en place des structures complexes**
- **Le rôle du référent copropriété**
- **Les premières AGs de copropriété**
- **Les premières AGs d'ASL/AFUL ou UDS**
- **Les premières ventes de lots par le bailleur.**

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 1000 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. victoria.esteban@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr